



Conseil Communal  
CONCISE

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2016

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2016
3. Préavis municipal no 06/2016 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021
4. Préavis municipal no 07/2016 – demande de crédit pour l'achat d'un nouveau véhicule destiné à la voirie
5. Préavis municipal no 08/2016 – Budget 2017
6. Réponse de la Municipalité à la motion « Parking de la plage de Concise »
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Christophe Sandoz, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les municipaux, la presse, le secrétaire municipale, la boursière, les jeunes citoyens et les auditeurs qui sont présents ce soir

#### 1. Appel

Président : 1  
Présents :31  
Excusés :3 (Tarak Fekih, Christophe Lesquereux, Elisabeth Vuillermet)  
Non excusé : 0

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

#### 2. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2016

Monsieur Stéphane Fanchini précise qu'au point concernant le restaurant de l'union, il s'était récusé.

Monsieur Emilio Ramirez relève que le point traité en n°10 l'est au numéro 9



Conseil Communal  
CONCISE

Il est accepté à l'unanimité.

**3. Préavis municipal no 06/2016 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021**

Le Président donne la parole à la commission des finances par la voix d'Eloi DuPasquier.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote:                                      Oui: 30                                      Non: 0                                      Abstention: 1

**4. Préavis municipal no 07/2016 – Demande de crédit pour l'achat d'un nouveau véhicule destiné à la voirie**

Le Président donne la parole à Monsieur Simon Cordier pour la lecture du rapport de la commission Ad'Hoc.

La parole est ensuite passée à la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Monsieur André Leuenberger souhaite savoir pourquoi il n'y ait pas d'intérêts demandés à la commune de Corcelles-près-Concise.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'une nouvelle Municipalité est en place, et afin d'éviter qu'ils aient l'impression de se faire forcer la main, un travail de provisionnement étant en cours en prévision de cet achat, il a été jugé bon de ne pas demander d'intérêts.

Monsieur Michaël Hottinger demande si la commune de Corcelles-près-Concise a encore son mot à dire quand au choix du véhicule.

Monsieur Patrick Jaggi répond que le véhicule a été présenté et que le choix c'est fait conjointement.

Monsieur Eric Bedelek souhaite quelques précisions quand aux équipements en option, car ils sont assez onéreux.

Monsieur Patrick Jaggi répond que la municipalité a fait confiance au choix des employés de la voirie, qui connaissent leur besoins. Comme il s'agit d'un véhicule neuf, il lui semble judicieux de l'équiper correctement.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Eric Bedelek se demande si justement les employés communaux ne peuvent pas faire un effort et diminuer un peu les frais.

Monsieur Jöel Jeanneret souhaite savoir si l'entretien est réparti selon les mêmes proportions?

Madame Carole Zamora confirme que la répartition est identique.

Monsieur Stéphane Fanchini aimerait savoir si le vieux véhicule est gardé.

Madame Carole Zamora informe qu'il sera vendu (repris) pour Sfr. 8'000.-, comme indiqué dans l'offre.

Monsieur Emilio Ramirez se demande s'il ne faudrait pas attendre que Corcelles-près-Concise ait les finances pour payer ce véhicule et plutôt faire ré-expertiser le véhicule actuel.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il y a pour d'avantage que Sfr. 12'000.- d'expertise, car il y aura des frais extraordinaires à prévoir, notamment pour le système hydraulique (Sfr. 15'000.-) et les pneus (Sfr. 1'800.- par pneu).

Monsieur Michaël Hottinger se demande pourquoi les autres frais n'ont pas été identifiés dans la demande de préavis.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'une demande d'expertise a été demandée juste avant la sortie du préavis et que ces chiffres sont tombés après. Il n'y a pas d'offre liée, juste une estimation, c'est pour cela que ces prix n'ont pas été intégrés.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote:                                      Oui: 24                                      Non: 5                                      Abstention: 2

**5. Préavis municipal no 08/2016 – Budget 2017**

Le Président passe la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour le rapport de la commission des finances.

Le Président informe avoir reçu une demande d'amendement sur le budget concernant le point 15-150.3653.02 sur les « Sociétés locales ». Il en donne la lecture.

Monsieur Marc Jungo aimerait savoir si la commission a pu avoir un éclaircissement sur le point EIESP relevé dans le rapport concernant le fontainier.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Patrick Jaggi informe qu'il s'agit d'un montant donné par le fontainier et qu'ils n'ont pas de point de comparaison pour l'instant, il faudra faire un appel d'offre.

Le Président propose de passer les pages en revue:

Page n°1, point 10

Monsieur Marc Jungo demande à quoi est due cette augmentation.

Monsieur Patrick Jaggi explique que c'est l'augmentation de la rétribution des jetons de présence du conseil communal, votée fin 2015.

Page n°2, point 15

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande à quoi est due l'augmentation de la subvention aux sociétés locales.

Monsieur Christophe Sandoz répond que c'est justement l'objet de l'amendement reçu.

Page n°2, point 16

Madame Delacrétaz-Perrin demande à quoi correspondent les Sfr. 1'000.- destinés au projet « Piste Vita ».

Madame Marie-Laure Schorderet répond que l'idée a été émise de créer un groupe pour réétudier le projet d'une nouvelle Piste Vita ailleurs de manière plus sérieuse.

Monsieur Christian Jaccard prend la parole concernant l'amendement qu'il demande. La première raison de cet amendement est de faire des économies, au vu des budgets annoncés, la deuxième étant que si on est censé gagner un procès au tribunal fédéral qui nous autorise à monter une cantine pendant 3 mois, il ne voit pas pourquoi il faudrait la monter et la démonter afin de ne pas dépasser le mois.

Madame Carole Zamora explique que la Municipalité estime que pour des raisons esthétiques, d'une part, on ne peut pas laisser cette tente plus d'un mois, et d'autre part, tant que la Municipalité n'est pas sûre qu'il n'y aura pas de suites à l'affaire « Hitz » - car une nouvelle lettre est arrivée concernant des servitudes - ils préfèrent faire un pas dans leur direction pour calmer le jeu. La Municipalité estime encore que le coût de montage/démontage/remontage de la tente n'est pas à supporter par les sociétés locales.

Monsieur Christian Jaccard se demande si la Municipalité ne s'est pas engagée par le biais d'une convention ou autre envers Monsieur Hitz.

Madame Carole Zamora répond que non, aucune convention n'a été signée. Si ce montant est refusé ce soir, cela serait dommage.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Joël Jeanneret explique qu'un montage de cet envergure nécessite des aspects sécuritaires importants, et se demande pourquoi c'est aux citoyens de supporter cette charge.

Madame Carole Zamora pense que ce n'est pas non plus aux sociétés locales d'assumer ces frais. Elle répète que ce n'est pas uniquement pour faire un pas envers les époux Hitz, il y a aussi un aspect esthétique pour la commune.

Monsieur Christian Jaccard pense qu'on a fait bien assez pour ce Monsieur Hitz et qu'il faut lui tenir tête pour une fois. Il lui semble que le tout-ménage qui est parvenu dans les boîtes aux lettres récemment concerne aussi la vente du chalet du bord du lac de Monsieur Hitz, et que là aussi la commune est tenue de le racheter. Il y a eu assez d'efforts de fait.

Monsieur Patrick Jaggi est conscient que la somme engagée est relativement importante, mais que les frais engendrés par les avocats le sont bien d'avantage, et qu'il serait raisonnable d'en tenir compte.

Monsieur Christian Jaccard demande quelle garantie on a d'être tranquilles en montant et démontant cette tente?

Monsieur Joël Jeanneret appuie la remarque de Monsieur Christian Jaccard et complète en disant que d'axer sur l'esthétisme, c'est un peu léger.

Monsieur Philippe Mermod pense qu'une tente pour 5 semaine ce n'est pas non plus la fin du monde, cela serait l'occasion d'organiser autre chose.

Monsieur Vincent Pittet, qui fait partie des monteurs traditionnels de cette tente, se demande bien qui va pouvoir monter cette tente pour la somme indiquée, sans avoir la présence des habitués.

**Point 16, 4067, taxes de séjour**

Monsieur Michaël Hottinger demande des explications concernant la différence entre les revenus 2016 et 2017.

La boursière, Madame Sandrine Aebischer, explique qu'aucune taxe n'a été facturée depuis des années, et que cela sera fait d'ici le 31 décembre 2016, d'où de grosses entrées. En 2017, cela sera facturé normalement.

**Point 18, 3517 Transports publics**

Monsieur Christian Jaccard demande des précisions par rapport à la participation au trafic régional.

Madame Carole Zamora informe qu'il avait déjà été augmenté au budget 2016, l'offre proposée et plus grande, il y a plus de bus et on a toujours notre train.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur David Fasola demande ce qu'est la défalcation d'impôts au point 3301.

Madame Sandrine Aebischer répond qu'il s'agit de la situation au 30 septembre reçue de l'office d'impôts.

Madame Delacrétaaz-Perrin demande à quoi correspond le point 3389 hébergement et assistance

Monsieur Patrick Jaggi explique que depuis 2 ans, le système informatique est « déporté ». Dès qu'il y a besoin d'assistance, il faut appeler cette société en suisse-allemande.

**Page 5 – 342 – Anciens Collèges**

Monsieur Joël Jeanneret demande si l'ancien collège est toujours d'actualité.

Madame Carole Zamora répond que oui, il reste un locataire et il reste donc des frais.

**Page 7 – 451 – Déchetterie communale verte**

Monsieur André Leuenberger demande des précisions concernant l'enlèvement des déchets verts.

Monsieur Jaggi répond qu'effectivement, il y a un prestataire externe qui vient chercher et traiter les déchets verts, cela représente sur 8 mois Sfr. 12'000.-, contre environ Sfr. 18'000.- à la Poissine.

Monsieur André Leuenberger demande s'il n'y a pas moyen d'économiser là-dessus et de traiter directement sur place.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'ils n'y ont jamais pensé, ce serait un sujet à traiter.

**Page 9 – 472 – Bâtiment du port**

Monsieur Emilio Ramirez demande au 3182 et 3185 demande à quoi correspondent les frais de téléphone pour le bâtiment du Port.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il y a tout un système d'alarme branché dessus, c'est le prix facturé par l'Etat.

**Page 11 – 65 – Défense contre l'incendie**

Monsieur David Fasola demande pourquoi il y a une telle augmentation de prix.

Madame Carole Zamora répond que normalement c'est Madame Viviane Bignens qui va aux assemblées, comme elle est absente, il faudra lui reposer la question.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Christian Jaccard demande concernant le compte 710-3524 (Radege) s'il y a vraiment autant d'enfants qui en bénéficient.

Madame Carole Zamora confirme que cela n'arrête pas d'augmenter. Les premières années, il y avait des subventions de l'état qui se sont arrêtées. Il y aurait aussi eu des erreurs au niveau RH et il a fallu réengager des personnes qualifiées, augmenter les salaires existants qui n'étaient plus à la norme. Lors de la dernière AG, les membres ont haussés le ton et ont demandé une réelle stratégie pour la suite. L'idée d'ouvrir des cantines serait meilleur marché que la solution RADEGE.

Monsieur André Leuenberger demande concernant « Les P'tits Rebibes » ce qu'est l'accueil et le salaire?

Madame Carole Zamora répond que l'accueil et le salaire sont le même poste, il y a ensuite une seule personne responsable qui organise tout ça.

**Tableau des intérêts et des amortissements**

Monsieur Christian Jaccard aimerait appuyer le rapport de la commission des finances qui suggère d'allonger la durée des emprunts.

Concernant le budget de l'association intercommunale du Groupement et de l'Arrondissement scolaire de Grandson, il manque la page n°2.

Monsieur André Leuenberger aimerait quelques éclaircissements concernant la péréquation.

Monsieur Patrick Jaggi tente une explication claire sur la péréquation. La contribution ne se fait pas sur la « perte » d'un budget et il y a un décalage d'environ 6 mois. Mais il ne lui semble pas qu'on va en bénéficier une fois, en tout cas pas dans les 2 prochaines années, ce qui en soit est une bonne chose.

Monsieur Christophe Sandoz propose de voter l'amendement:

Résultat du vote:                      Oui: 25                      Non: 0                      Abstention: 6

L'amendement a été accepté



Conseil Communal  
CONCISE

Le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote:                      Oui: 29                      Non:                      Abstention: 2

**6. Réponse de la Municipalité à la Motion « Parking de la plage de Concise »**

Le Président donne la parole à Madame Carole Zamora.

La Municipalité a décidé de maintenir sa position en autorisant pour 2 semaines maximum par an le stationnement de 5 caravanes Yéniches Suisses. Elles devront s'acquitter d'une taxe de Sfr. 15.- par caravane par jour.

Monsieur Joël Jeanneret demande si cette taxe correspond à une sorte de taxe de séjour.

Madame Carole Zamora répond que ce n'est pas une taxe de séjour, ni une taxe pour traiter leur déchets, c'est une taxe spécifique.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande si la Municipalité a étudié une autre possibilité de stationnement.

Madame Carole Zamora répond que oui, il y aurait à La Raisse, sous l'autoroute, mais on ne peut pas le faire à chaque fois.

Madame Carole Zamora précise encore que pour les autres caravanes, elle ne sont clairement pas autorisées. Il y a toutefois certains véhicules qui ressemblent à des caravanes, mais qui ne le sont pas. Le camping est interdit, les minibus autorisés.

Monsieur Joël Jeanneret demande à ce que soit précisé si le camping est interdit, ou si le parking aussi est interdit ?

Madame Carole Zamora répond que le panneau « interdit de tente » est celui qui fait foi. Il faut faire la différence entre les gens de passage et ceux qui restent.

Madame Carole Zamora complète avec les véhicules qui stationnent le long du chemin de fer. Il y aura un nouveau panneau placé qui interdit le parking de chaque côté de la route, et il faudra sanctionner.

Madame Carole Zamora fait un point sur la saturation des parkings, qu'il faut optimiser. Les baux existants vont être honorés, mais il n'y en aura pas de nouveaux. Les plaques seront obligatoires.

Une zone 72 heures serait créée, ce qui permettra d'amender les voitures qui squattent.





Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur André Leuenberger demande comment les 72h vont être contrôlées, car les disques ne vont pas aussi loin.

Madame Carole Zamora répond que cela permettra d'identifier les voitures qui restent trop longtemps. Devant la gare et le restaurant, ce seront des places d'une durée de 4h.

Madame Réjane Favre demande comment seront traités les gens qui viennent en bateau plusieurs jours, 72h ne seront pas suffisants.

Madame Carole Zamora répond que c'est une bonne remarque et qu'il faudra trouver une solution.

Un autre parking devant « En chaffard » est existant, mais mal identifié.

Monsieur Eric Bedelek demande comment cette zone va être gérée, car il y a aussi des véhicules qui traînent.

Madame Carole Zamora répond qu'il y aura aussi une limite de temps.

Monsieur Patrick Jaggi propose encore de créer 2 places handicapés à côté du Tiki shop, et de faire un parking d'été sur les places d'hivernage des bateaux.

Monsieur André Leuenberger demande comment la sécurité sera gérée.

Madame Carole Zamora répond qu'il faudra attribuer des macarons afin de limiter les accès.

Madame Corinne Zwiethig répond qu'elle ne voit pas l'utilité des macarons, le parking vers la gare n'est jamais plein, hormis pour le Jazz et l'expo Lego.

C'est aussi une réponse pour les gens du port qui demandent des places plus proche.

Monsieur Christophe Sandoz demande si le parking proposé fera l'objet d'un préavis.

Madame Carole Zamora répond que non, c'est de compétence municipale.

Monsieur Joël Jeanneret demande s'il ne faudrait pas créer des places de déchargement?

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il s'agit d'une proposition, que la municipalité entend les remarques, et que beaucoup d'alternatives sont envisageables. Avec ou sans macarons, des places handicapées, rien n'est encore figé.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin est du même avis que Madame Corinne Zwiethig, qui précise que jusqu'à maintenant, les locataires du port ont toujours dû se garer à la gare. Des places pour les handicapés, oui, mais les utilisateurs du port sont sportifs.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Eric Bedelek précise que la création de places de parc va nécessiter des normes de sécurité obligatoires.

Monsieur Patrick Jaggi ne voit pas en quoi la construction de 14 places de parc nécessiterait des normes de sécurité spéciales.

Monsieur Christian Jaccard précise qu'il y a aussi eu des campings cars à la place des fêtes.

Madame Carole Zamora confirme que oui, c'est arrivé et c'est interdit, mais ça reste rare.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande comment va être gérée l'arrivée des Yénisches sur les places puisque c'est presque plein chaque fois.

Madame Carole Zamora précise que normalement, ils appellent avant d'arriver. S'ils ne respectent plus, la confiance sera rompue. Par contre, la place ne leur est pas réservée.

Monsieur André Leuenberger demande comment seront traités les riverains, ils devront se garer ailleurs?

Monsieur Joël Jeanneret informe qu'il y a des campings cars à la Raisse, est-ce qu'on leur demande Sfr. 15.-?

Madame Carole Zamora répond que non, il n'y a pas de panneaux qui interdisent le stationnement. Pour les Yénishes, on doit jouer le jeu, mais c'est une fois par année.

Madame Réjane Favre aimerait savoir si les communes voisines font pareil.

Madame Carole Zamora répond que faire « dégager » les gens du voyage prend presque autant de temps que de simplement jouer le jeu et les laisser sur place.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait savoir quelle est la suite à cette motion.

Monsieur Christophe Sandoz explique qu'il n'y a pas vraiment de suite, la motion demande une explication sur un sujet, il n'y a pas de votations.

## **7. Communication de la Municipalité**

Monsieur le Président passe la parole à Madame Carole Zamora, qui passe la parole à Monsieur Paolo Migliorini, le nouveau secrétaire communal, qui se présente brièvement.



Conseil Communal  
CONCISE

Ensuite, Madame Carole Zamora informe qu'il y aura une nouvelle façon de contacter le greffe, il y aura des lignes directes ouvertes en fonction des présences du personnel. Cela devrait être effectif pour le début de l'année.

Madame Marie-Laure Schorderet informe qu'elle a été nommée Présidente de la Maison des Terroirs et qu'elle a notamment pu nommer une nouvelle responsable.

**8. Propositions individuelles et divers**

Monsieur Christophe Sandoz annonce les dates du 27 mars, 26 juin, 25 septembre et 11 décembre 2017 pour les prochains conseillers communaux.

Il demande encore de passer vers la secrétaire afin de procéder à la vérification des adresses mails et numéros de téléphones.

Pour finir, Monsieur Christophe Sandoz annonce la démission de Madame Carole Zamora qu'il a reçue début décembre. Il la remercie d'ores et déjà vivement pour tout le travail et l'investissement accompli. L'élection d'un nouveau conseiller municipal devrait se faire début février 2017.

Monsieur Marc Jungo aimerait savoir à quoi en est le PGA.

Madame Carole Zamora répond que le PGA est prêt depuis le mois de septembre. La municipalité attend avant de le mettre à l'enquête un retour de l'état de Vaud, car il reste une marge de manoeuvre qui pourrait s'avérer plus positive.

Monsieur David Fasola demande si la Municipalité sera obligée d'acheter le chalet en vente si personne ne l'achète.

Madame Carole Zamora répond qu'elle ne se fait aucun souci pour ce chalet, car elle a une liste longue de candidats, mais la priorité va aux gens de Concise.

Monsieur Christian Jaccard demande si on est intermédiaire?

Madame Carole Zamora répond que cela se fait toujours, c'est pour éviter les fluctuations de prix.

Monsieur Christian Jaccard relance un sujet qui date, celui d'une analyse thermique des maisons de Concise.

Madame Carole Zamora répond que c'était une arnaque, un acompte a été payé et il n'y a plus eu le moindre bruit.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande à quoi en est la vente de la prim'supp maintenant qu'il n'y a plus d'escaliers.



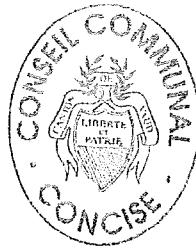
Conseil Communal  
CONCISE

Madame Zamora répond que cela avance, mais il y a certains points plus compliqués à gérer avec la gérance qui va mettre en vente ce bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h12.

Le Président :

Christophe Sandoz



La Secrétaire :

Birgit Knegetel